



DIRECTION GENERALE TERRITOIRES
DELEGATION NANTES
SERVICE AMENAGEMENT
UNITE VOIES NAVIGABLE

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NANTAISE

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement des ouvrages de franchissement de la Sèvre Nantaise.

Barrage de Pont-Rousseau à Nantes :

Le barrage automatique de Pont-Rousseau est ouvert à la navigation tous les jours 1 heure avant et après la marée haute de la Loire à Nantes.

Pour votre sécurité, il est impératif de respecter scrupuleusement la signalisation lumineuse placée au dessus de la passe navigable de l'ouvrage

Écluse de Vertou :

L'écluse sera ouverte à la navigation du 26 mars jusqu'au 30 Octobre 2016 inclus, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 dans les conditions suivantes :

AVRIL - MAI	JUIN - JUILLET - AOUT	SEPTEMBRE - OCTOBRE
Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande (à partir du 26 mars 2016)	Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande	Écluse ouverte en <u>semaine</u> à la demande (jusqu'au 30 octobre 2016)
	Écluse gardée week-ends et Jours fériés (du 05 juin au 28 août inclus)	

Le délai de prévenance pour la navigation à la demande est de 48 heures.

Modalités :

Les horaires et renseignements utiles à la navigation pourront être demandés par simple appel téléphonique à ces numéros :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 13 11 20 (Délégation Nantes)

Rappel : Vitesse maximale autorisée sur la Sèvre Nantaise :

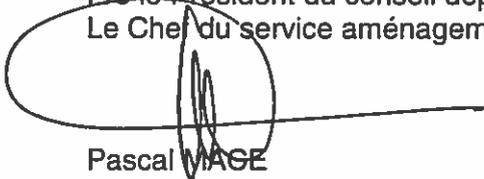
La Sèvre Nantaise s'étend, dans sa section navigable, de la confluence avec la Loire jusqu'au pont de Monnières.

- De la confluence avec la Loire jusqu' au Pont de Monnières : 10 km/h

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse au droit des pêcheurs ou des manifestations nautiques autorisées.

Nantes, le **18 DEC. 2015**

P/o le Président du conseil départemental,
Le Chef du service aménagement



Pascal MAGE